

Types de prestations	Nom de la prestation ou du dispositif	Description	Bénéficiaires	Montant	Conditions	Démarches	En savoir plus	
Action sociale	PIM	Chèques-Vacances	Épargne mensuelle de 4 à 12 mois bonifiée entre 10 % et 35 % sous forme de coupons de 10, 20, 25 ou 50 € utilisables auprès des partenaires (ex : hôtel, camping, musée, autoroutes)	Fonctionnaires actifs et retraités + tous les contractuels en activité	Selon les ressources, l'âge + majoration en cas de handicap	Conditions de ressources	Demande papier ou en ligne	Site du Chèque-Vacances
	PIM	Séjour en Famille	Financement de séjour familial en Maison familiale, en Village vacances ou en Gîte de France	Fonctionnaires actifs et retraités et tous les contractuels en activité, rémunérés sur le budget de l'État	Ex : 7,69 € par jour/enfant en demi-pension	Quotient familial max. de 12 400 € + condition de durée de contrat pour les contractuels	Selon modalités locales, voir la page d'action sociale du rectorat	Page d'action sociale du rectorat
	PIM	Séjours d'enfants	Aide pour les séjours * en centre avec ou sans hébergement * linguistiques et scolaires. * en centre de vacances pour handicapés		Selon le type de séjours			
	PIM	Restauration	Subvention du repas pris en restaurant (inter)administratif	Tous les agents publics en activité	1,38 € déduit directement du prix du repas	Avoir indice un majoré max. de 534	Présenter une fiche de paie	X
	PIM	Restauration	Bon à savoir : les enfants et conjoints ainsi que les agents retraités ne peuvent pas bénéficier de la PIM « Restauration) mais ont accès au restaurant (inter)administratif					
SRIAS ASIA	Chaque Srias tout comme chaque académie met en place des aides spécifiques pour les loisirs et les vacances. Pour retrouver les aides existant dans votre territoire, vous pouvez utiliser la Fiche militants <i>Aides spécifiques - L'essentiel de l'accompagnement disponible sur le site interne > Secteur CP&QVT > Prestations sociales et familiales</i>							
Prestation de la Caf	Temps libre	Certaines Caf mettent en place des aides du type « Bon au temps libre »				Voir la Caf de son département		
Autres	Pass Éducation	Entrée gratuite dans les monuments et musées nationaux	Tout personnel exerçant en école, collège et lycée ou au Cned	X	Être en activité	Auprès du directeur ou du chef d'établissement	Site du MEN	
	Billet <i>Congés annuels</i>	Pour se rendre en vacances : 1 fois par an, un billet de train aller-retour à - 25 % garantis (voir - 50 % en cas de règlement avec des Chèques-vacances)	Tout public	X	Trajet d'au moins d'au moins 200 km + dossier à faire compléter par l'employeur	En guichet au moins 24 h avant le départ	Site de la SNCF	
	Couleur CE	Le comité d'entreprise du SE-Unsa propose une billetterie à prix réduits (ciné, spectacles, musée, parc à thème) et des réductions diverses (ex : séjours)	Adhérents du SE-Unsa	X	Cotisation à jour	En ligne dans l'espace adhérent	X	
	Congé bonifié	Tous les 2 ans : prise en charge du trajet en avion vers le territoire d'origine pour l'agent et ses enfants à charge + indemnités de cherté de la vie	Fonctionnaires et contractuels en CDI originaires d'un Dom/Com et affecté en métropole ou inversement	Selon le coût du trajet + selon le lieu pour l'indemnité de cherté	Services ininterrompus de 24 mois	Selon modalités locales	Site du SE-Unsa	
	Carte <i>Famille nombreuse</i>	Permet d'obtenir des réductions jusqu'à 75% sur les billets SNCF et chez d'autres partenaires (voir liste)	Famille nombreuses	X	Avoir au moins 3 enfants de moins de 18 ans	Formulaire en ligne sur le site Service public	Site de la SNCF	
	Pass'Sport	Financement de l'inscription d'un enfant en club sportif à la rentrée	Les bénéficiaires de la prime de rentrée de la Caf ou de l'AEEH ou de l'AAH ou des bourses étudiantes	50 €/enfant ou jeune	Avoir un enfant âge de 6 à 18 ans ou avoir 18 ans à 30 ans (AAH) ou avoir 18 à 28 ans (étudiant boursier)	Envoi automatique	Site du MENJ	
	Pass Culture	Crédit pour des activités culturelles	De 15 à 18 ans	De 20 à 300 €	Attention : durée d'utilisation limitée (ex : 2 ans pour les 300 € crédités aux 18 ans de l'enfant)	Via l'application Pass Culture	Site du Pass Culture	

	Séjours aidés	Certains organismes de colonies mais aussi des collectivités locales mettent en place des séjours aidés et même des aides aux vacances des enfants				Site externe
	Évènements culturels gratuits	Certains territoires et certaines communes peuvent mettre en place des événements culturels gratuites (ex : musée gratuit le 1er dimanche du mois)				Office de tourisme
	Le projet Démos	Education musicale gratuite	Les enfants de 7 à 12 ans	X	Résider dans un quartier de la Politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale	S'adresser à la structure de son quartier, de sa zone engagée dans le projet Site Démos
	Association du MENJS	Notre ministère compte deux associations qui peuvent favoriser les loisirs et les vacances des personnels : les Fauvettes (colonies de vacances et séjours en famille) et Préau (offres à tarif préférentiel sur des prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs)				